

**Règlement des honoraires dus aux médecins agréés pour examen des agents de la fonction publique
(décret n°86.442 du 14 mars 1986 et arrêtés pris pour son application)**

Imprimé à retourner à l'adresse suivante :

Université Toulouse II Jean-Jaurès
Pôle Gestion des Personnels Enseignants
Corinne Paquelet
Tél. : 05-61-50-49-66
Mail : corinne.paquelet@univ-tlse2.fr
5, Allées Antonio Machado
31058 Toulouse Cedex 9

Dus à Madame ou Monsieur le DocteurMédecin agréé

Adresse :

.....

Nom de l'agent examiné :

Date de l'examen :

Motif de l'examen :

Montant des Honoraires HT :

TVA non applicable, selon l'article 293 B du CGI

TVA Applicable 20%. Indiquer montant :

Préciser N° TVA intracommunautaire uniquement si facturation de TVA :

Montant TOTAL TTC :

Certifié sincère et véritable le présent relevé s'élevant à la somme de :

.....

Mode de paiement : Virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne

Joindre obligatoirement la fiche fournisseur et le RIB lors de la première demande de paiement

A.....Le... .. / .. /

Cachet du praticien et signature